



## Facturation Airbnb micro-entreprise

Par **xavavella**, le 11/06/2021 à 17:49

Bonjour,

Je suis guide-accompagnateur en tant que micro entrepreneur.

Je commercialise mes prestations (sorties pédestres) directement sur mon site internet.

Pour me diversifier, je viens de créer des partenariats avec des plateformes comme Airbnb, Get Your Guide et TripAdvisor. Les clients réservent donc directement avec ces plateformes et ces dernières me règlent le montant de la prestation moins leur commission.

Le client reçoit donc une facture de la part de la plateforme mais je me demandais si je devais moi aussi établir une facture à Airbnb ou autre pour chaque réservation ? Ou bien est ce que la facture émise par la plateforme au client est suffisante ?

Merci de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Bien cordialement,

Xavier

Par **john12**, le 11/06/2021 à 22:10

Bonsoir,

Je ne connais pas les conventions conclues avec les plateformes. Pour répondre à votre interrogation, il faut consulter les contrats que vous avez conclus avec elles. Je suppose que les plateformes se considèrent comme des intermédiaires transparents agissant au nom d'autrui.

Si les contrats prévoient que les plateformes établissent les factures pour votre compte, je ne vois pas de raison de renouveler la facturation. Si ce n'était pas le cas, il faudrait établir une facture remise, soit directement au client, soit transmise à la plateforme. Dans tous les cas, vous devez être en possession d'un double des facturations, en annexe au livre des recettes dont la tenue vous est imposée.

Cordialement